

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	65 (1936)
Heft:	4
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation
ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauteville-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le Bulletin pédagogique et le Faisceau mutualiste paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : La politesse chez nos garçons.* — † *M. Joseph Göttler.* — *Exercices à mains libres.* — *A Lentigny.*
— *Plan de Fribourg.* — † *M. le directeur Beaud.* — † *M. Pierre Pittet.* —
— *Bibliographie.* — *Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. A propos de l'hygiène.

Nous attirons l'attention des maîtresses chargées de l'enseignement ménager et des membres du personnel enseignant en général sur les articles consacrés à l'hygiène par M. le professeur Dr Arthus, dont la publication vient de commencer dans *La Liberté*. Tous trouveront là des renseignements aussi utiles qu'intéressants, d'une haute portée morale et pratique.

2. Cours de répétition.

Les instituteurs des IV^{me} et VII^{me} arrondissements sont convoqués au cours de répétition obligatoire organisé à leur intention à Hauteville, du 20 au 24 avril prochain. Les participants doivent se trouver à l'Ecole normale lundi soir, 20 avril, à 6 h. 45. Un service d'autobus est prévu pour eux avec départ à 6 h. 20 de la gare de Fribourg.

3. Examens de fin de cours complémentaires en 1936 (classe d'âge 1917).

Ces examens auront lieu dans l'ordre suivant :

A Fribourg, école du Bourg, section française, jeudi 19 mars, à 8 h. et 14 h., et pour la section allemande, aux mêmes heures ;

A Fribourg, école de la Neuveville, section française, jeudi 26 mars, à 8 h. ; à Morat et à Chiètres, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Châtel-Saint-Denis, jeudi 2 avril, à 8 h. et à 14 h. ; à Cormondes, à 8 h., et au Vully (Nant), à 14 h. ;

A Estavayer-le-Lac et à Cugy, mercredi 8 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ;

A Domdidier et à Cousset, mardi 14 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ;

A Tavel et à Guin, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Praroman et Hauteville, mercredi 15 avril, à 8 h. et à 14 h. ; à Schmitten et Wunnewyl, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Villaz-Saint-Pierre et Orsonnens, jeudi 16 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ; à Planfayon et Chevrilles, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Romont et Vuisternens-devant-Romont, vendredi 17 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ; à Farvagny et Vuippens, le même jour et aux mêmes heures ; à Saint-Antoine, le même jour, à 8 h. ;

A Siviriez et à Rue, lundi 20 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ; à Charmey et La Tour-de-Trême, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Albeuve et Bulle, mardi 21 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ; à Cheiry le même jour, à 14 h. ;

A Belfaux et Courtepin, mercredi 22 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ et à 14 h. ;

A Bulle et Vaulruz, le même jour, à 8 h. et à 14 h. ;

A Prez-vers-Noréaz et Neyruz, jeudi 23 avril, à 8 h. et à 14 h. Les prescriptions suivantes sont à observer rigoureusement :

1. La répartition des jeunes gens par séance d'examen est du ressort des inspecteurs scolaires qui les font convoquer par les maîtres ;

2. La liste des élèves à examiner pour chaque séance, avec l'indication exacte des nom et prénom, de la filiation, date de naissance, profession, est adressée au moins dix jours à l'avance au Bureau de l'Instruction publique par les soins des inspecteurs scolaires ;

3. Chaque maître remet à ses élèves la feuille spéciale d'examen écrit avec le livret scolaire et le matériel nécessaire ;

4. Le jury tiendra compte de l'orientation nouvelle donnée aux cours complémentaires et des indications du programme publié le 1^{er} novembre 1935 ;

5. Les maîtres inviteront les jeunes gens à présenter au jury des ouvrages ou des revues qu'ils auront lus durant le cours d'hiver ou le fruit de recherches personnelles en n'importe quelle branche du programme ;

6. L'examen est strictement obligatoire.

